



CONVENTION DE BÂLE



CONVENTION DE ROTTERDAM



CONVENTION DE STOCKHOLM

Atelier régional de sensibilisation sur le renforcement de la coopération et de la coordination pour la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en Afrique francophone

Dakar (SENEGAL) : 05 – 08 Juillet 2011

RAPPORT DE L'ATELIER

Introduction

Donnant suite aux décisions dites 'Synergies', lesquelles ont été adoptées par les Conférences des Parties (COP) respectives des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (COP IX/10, RC-4/11, et SC-4/34) et à leurs réunions extraordinaires simultanées ayant eu lieu à Bali (Indonésie), les 22 - 24 février 2010, s'est tenu, du **5 au 8 juillet 2011**, à Dakar (Sénégal), un atelier régional de sensibilisation sur le renforcement de la coopération et de la coordination pour la mise en œuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm en Afrique francophone.

Cet atelier a été organisé par les Secrétariats des dites Conventions, en collaboration avec le Centre Régional de la Convention de Bâle pour les Pays Francophones d'Afrique (CRCB-AF), lequel est aussi Centre Régional de la Convention de Stockholm (CRCS).

Les participants à l'atelier étaient les suivants: les points focaux de la Convention de Bâle, les autorités nationales désignées de la Convention de Rotterdam, les points de contact officiels de la Convention de Stockholm et les experts juridiques nationaux travaillant à la mise en œuvre des Conventions au **Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, au Niger, en République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, au Sénégal et Togo** ; des représentants d'organisations sous régionales, régionales et internationales, (notamment la Commission de la **CEDEAO, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, le FEM**) ; des ONG ainsi que des centres de recherche tels que **CREPD, PAN-AFRIQUE, Centre Anti Poison** (cf. Annexe 2 : Liste des participants).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Sidy GUEYE, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, en présence de Mesdames Marylène BEAU, du Secrétariat de la Convention de Stockholm, et Yvonne EWANG-SANVINCENTI, du Service Juridique Conjoint pour les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ainsi que de Messieurs Herman DE KRUIJF, de l'UNITAR, et Michel SECK, Directeur du CRCB-AF/ CRCS.

Différentes allocutions ont été prononcées à cet effet et ont notamment porté sur : le rôle précurseur du CRCB-AF quant à la mise en œuvre d'activités conjointes relatives à ces trois Conventions, les opportunités offertes par le processus de synergies internationales pour la mise en œuvre nationale des Conventions et le renforcement des moyens de gestion écologiquement rationnelle des produits et déchets dangereux, la disponibilité de l'UNITAR pour accompagner les pays dans le domaine du renforcement de leurs capacités, etc..

Objectifs de l'atelier :

1. **Sensibiliser au processus de renforcement de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm**, ainsi qu'aux implications éventuelles tant à l'échelle régionale que nationale ;
2. **Sensibiliser à l'état de mise en œuvre des Conventions dans la région ainsi qu'aux priorités nationales** identifiées par les Parties afin de se conformer aux obligations qui en découlent ;

3. **Promouvoir l'échange d'informations relatives aux modèles et bonnes pratiques** nationaux permettant l'application des trois Conventions ;
4. **Identifier** les domaines où une **coordination** à l'échelle nationale pourrait être renforcée ;
5. Assurer une meilleure compréhension des **questions juridiques** liées à l'application des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
6. **Sensibiliser aux opportunités d'assistance financière et technique** afin de mettre en œuvre les Conventions de manière coordonnée ;
7. Aider les gouvernements et autres organisations à mobiliser des ressources financières selon des **méthodologies précises et destinées en particulier à permettre la mobilisation de ressources.**

Résultats obtenus :

1. Les participants ont pris conscience du processus en cours visant à promouvoir davantage la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ainsi que leurs possibles implications tant à l'échelle régionale que nationale ;
2. Les participants ont une meilleure compréhension de l'état de mise en œuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm dans la région, ainsi que des priorités nationales identifiées par les Parties afin de se conformer à leurs obligations ;
3. Les participants ont une meilleure compréhension des nécessités juridiques afin de permettre la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
4. Les participants ont échangé des informations, partagé leurs expériences concernant les mécanismes de coordination existants à l'échelle nationale et identifié les domaines pouvant nécessiter une coordination ;
5. Les participants connaissent mieux les possibilités techniques et financières de la mise en œuvre coordonnée des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm dans la région ;
6. Les participants ont reçu des conseils quant au développement de stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

Organisation des travaux :

L'atelier a consisté en plusieurs présentations suivies d'échanges en séance plénière puis au sein de groupes de travail (cf. Annexe 3 : Programme Atelier).

Session 1 : Renforcement de la coopération et de la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

Présidée par M. Hubert BINGA du Gabon, cette session a été structurée de la manière suivante : i) présentation des trois Conventions, ii) introduction aux décisions sur la coopération et la coordination entre les Conventions, iii) état d'avancement de la mise en œuvre des Conventions par les Etats Parties de la région en examinant les besoins particuliers; iv) les financements existants pour la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux dans le cadre de la stratégie du FEM-5 et enfin, v) la présentation d'exemples de bonnes

pratiques en matière de coordination à l'échelle national avec les interventions du Burundi, Cameroun et de la République Centrafricaine.

Ces différentes interventions ont permis : i) d'obtenir une vue d'ensemble quant à la portée et les champs d'application des trois Conventions, sur l'état de la mise en œuvre de chacune d'entre-elles au sein de la région d'Afrique francophone et des priorités régionales des pays; ii) une meilleure prise en compte des Conventions et de leur intégration par les politiques et mécanismes de financements, principalement à travers les financements du FEM-5. Ces interventions et discussions ont également favorisé l'échange d'informations et le partage d'expériences sur les politiques et stratégies de gestion à l'échelle nationale.

Session 2 : Renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux

Cette session, présidée par Mme Pulchérie DONOUMASSOU SIMEON du Bénin, a alterné travaux de groupes et présentations/interventions effectuées par les représentants des pays participants.

Cinq (5) groupes de travail ont été mis en place en fonction d'un thème, chacun ayant sélectionné un **domaine d'intervention jugé prioritaire** pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, permettant une mise en œuvre coordonnée des trois Conventions à l'échelle nationale.

Les sujets transversaux suivants ont été ainsi choisis par les groupes en question :

1. Prévention et intervention d'urgence en cas d'accident ;
2. Lutte contre le commerce illicite des produits chimiques et déchets dangereux ;
3. Gestion des déchets dangereux et des stocks obsolètes ;
4. Etiquetage (notamment la mise en place du Système Global Harmonisé) ;
5. Capacités d'analyse des risques et infrastructures de laboratoires.

Pour les thèmes sélectionnés, l'exercice a permis d'identifier les institutions et parties prenantes concernées, les besoins en matière d'infrastructures et/ou de capacités, les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des conventions, et d'établir des recommandations afin de permettre une coopération et coordination renforcées.

Suite aux séances en groupes de travail, la représentante du service juridique conjoint des trois Secrétariats a effectué les présentations suivantes :

1. Les outils juridiques aidant à la mise en œuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm,
2. Les points saillants des réponses aux questionnaires envoyés aux pays participants, préalablement à l'atelier, s'agissant des cadres juridiques de mise en œuvre des Conventions dans la région.

Elles ont permis de faire état des principaux outils juridiques, existants et futurs, mis à la disposition par le service juridique des Secrétariats visant à la mise en œuvre des Conventions, notamment :

- i) Convention de Bâle : manuel de mise en œuvre, modèle de législation nationale, ‘liste pour le législateur’, collection des textes législatifs et réglementaires et le manuel de formation à l’intention des juristes sur l’engagement de poursuites judiciaires contre le trafic illicite;
- ii) Convention de Rotterdam : guide sur l’élaboration de lois nationales (avec études de cas s’agissant de l’Éthiopie, du Ghana et de la Jamaïque) et ‘liste pour le législateur’ ;
- iii) Convention de Stockholm : guide sur l’élaboration de lois nationales (avec études de cas concernant le Canada, la Thaïlande et la Tanzanie) et ‘liste pour le législateur’.

Les présentations juridiques s’ont également abordé le rôle du Comité chargé d’administrer le mécanisme visant à favoriser l’exécution et le respect des obligations au titre de la Convention de Bâle; elles ont également fait état d’une synthèse des résultats aux questionnaires sur les cadres juridiques mettant en œuvre les Conventions au sein des pays de la région.

Les échanges qui ont suivi ont porté sur l’harmonisation entre les dispositions des différentes réglementations nationales et celles des Conventions, illustré par les expériences de la Côte d’Ivoire et du Gabon.

A l’issue de ces débats, les travaux de groupes ont repris avec un exercice concernant le renforcement du cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre des Conventions, en se focalisant en particulier sur les points suivants : identification des lacunes existantes, des mesures et ressources supplémentaires nécessaires afin de remédier aux lacunes identifiées et de développer le cadre adéquat, ainsi que des parties prenantes à impliquer dans une telle démarche.

Suite aux séances en groupes de travail, les interventions qui ont suivi ont porté sur :

1. L’assistance technique et financière dans le cadre des Conventions ;
2. Les opportunités d’accéder à une assistance technique par le biais des Centres Régionaux des Conventions de Bâle et Stockholm.

Dans le cadre de ces présentations, les sujets suivants ont été abordés et discutés :

- i) le mandat des Secrétariats en matière d’assistance financière et technique;
- ii) l’état des dispositions pour la fourniture d’assistance technique en vertu des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm;
- iii) le fonds d’affectation spéciale pour la coopération technique de la Convention de Bâle;
- iv) le rôle des Centres Régionaux des Conventions de Bâle et Stockholm ainsi que les projets menés à présent et prévus pour 2011-2012 dans le cadre des plans stratégiques et programmes d’assistance technique ;
- v) les ressources financières et le mécanisme de financement dans le cadre de la Convention de Stockholm, y compris les directives y afférentes, les nouvelles dispositions pour l’évaluation des besoins financiers s’agissant de la période 2015-2019;

- vi) le processus de consultation initié par le Directeur exécutif du PNUE quant aux options de financement pour les produits chimiques et les déchets.

Ensuite, un exercice, dirigé par le représentant de l'UNITAR, a fait l'objet de séances en groupes de travail et a concerné, en particulier, le développement de stratégie de mobilisation des ressources financières dans le domaine des produits chimiques et des déchets dangereux.

Session 3: Mobilisation des ressources financières dans le domaine des produits chimiques et des déchets dangereux

Cette session a été présidée par le Professeur Abdouraman BARY, Coordinateur Régional (Produits Chimiques) du Bureau Régional pour l'Afrique du PNUE, et a consisté en présentations en séance plénière suivies de discussions en travaux de groupes.

1. Mise en œuvre coordonnée des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (et de la SAICM) – enjeux et défis ;
2. Expériences des pays quant à la mise en œuvre des Conventions : les cas du Mali, Gabon, de la République Démocratique du Congo et de la Mauritanie ;
3. Présentation du document d'orientation de l'UNITAR: mobilisation des ressources financières pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux
4. Présentation et simulation d'un Webinar POPs : un outil interactif d'échange d'informations dans le cadre du programme d'assistance technique de la Convention de Stockholm.

Le dernier jour de l'atelier a été présidé par M. Dakouri Raphael ZADI de la Côte d'Ivoire.

Il a porté sur un exercice de simulation relatif à la préparation d'une idée de projet reflétant les synergies entre les trois (3) Conventions (pré-PIF).

Cet exercice a été supervisé par M. Ibrahima SOW, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), autour de l'élaboration d'une proposition de projet portant sur la gestion des déchets électroniques suivant les différentes séquences du processus d'élaboration. Les résultats de cet exercice sont annexés à ce rapport (Cf. Annexe 1).

Les travaux de groupes sur la mobilisation des ressources pour la gestion des produits chimiques et des déchets ont été par la suite présentés et discutés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Les pays de l'Afrique francophone participant à l'atelier soutiennent le processus de renforcement de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

Les pays sont en l'attente et espèrent obtenir de nombreux bénéfices issus de ce processus, tel que l'allègement de la charge administrative ou l'amélioration de l'efficacité du soutien fourni aux Parties, permettant ainsi d'améliorer la mise en œuvre des Conventions.

Outre le processus de synergies à l'échelle internationale, les pays sont conscients que des synergies sont également nécessaires sur le plan national afin de permettre et de consolider une gestion coordonnée des produits chimiques et déchets dangereux.

Différentes réformes intrinsèques et complémentaires sur les plans organisationnel et institutionnels ont été entreprises dans les pays de la région, notamment :

1. Un regroupement de la responsabilité de la mise de œuvre des conventions déchets et produits chimiques (par l'intermédiaire des points focaux) au sein d'une direction unique, la plupart du temps au sein du département chargé de l'environnement ;
2. Un partage de la responsabilité pour la mise de œuvre des Conventions entre différentes directions/différents ministères, toutefois coordonné par l'intermédiaire de comités de concertation/coordination ;
3. L'adoption d'un décret unique pour définir le mandat et les compétences des ministères en charge des Conventions, ce qui permet d'introduire davantage de coordination et ainsi d'éviter les incohérences fâcheuses entre les diverses autorités impliquées (par exemple, existence de textes d'application publiés par différents ministères qui se contredisent).

Des besoins techniques importants ont été identifiés dans la région de l'Afrique francophone concernant la mise en œuvre des Conventions, notamment pour réaliser des évaluations de risques, afin de transmettre les notifications de réglementation finale dans le cadre de la Convention de Rotterdam.

Tenant compte des difficultés de mettre en place un cadre juridique ou une législation unique pour les 3 Conventions, les pays d'Afrique francophone envisagent au moins un processus d'harmonisation des textes pour la région et contenant des dispositions communes aux 3 Conventions.

L'atelier a souligné l'importance, non seulement d'élaborer et d'adopter de textes législatifs et réglementaires, mais également de les appliquer.

Le rôle des autorités régionales et sous-régionales de régulation des pesticides et produits chimiques, tels que le Comité Sahélien pour les Pesticides (CSP) du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Comité Inter-Etats d'Afrique Centrale (CPAC) de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique

Centrale (CEMAC), est jugé essentiel pour aider les Etats à harmoniser et renforcer leurs cadres politique, juridique, institutionnel et leurs capacités techniques pour la gestion des produits chimiques et déchets.

A l'issue des échanges des travaux de groupe pour « développer une stratégie pour la mobilisation des ressources financières », les participants ont souhaité que cet exercice se renouvelle pour favoriser une mobilisation optimale des ressources financières dans leurs pays.

Recommandations

Les pays participants :

I. Cadre juridique

1. Encouragent:
 - la révision des lois-cadres, des lois, décrets et du cadre réglementaire en général, selon les pays, afin de mettre en œuvre toutes les dispositions des Conventions ;
 - l'élaboration de textes d'application relatifs aux lois nationales spécifiques pour la gestion des produits chimiques et déchets ; et
 - l'élaboration de textes organiques et réglementaires visant à établir des mécanismes de coordination entre les acteurs institutionnels nationaux dans le domaine de la gestion des produits chimiques et les déchets dangereux.
2. Incitent l'harmonisation des textes au niveau régional, le développement et l'adoption de textes législatifs et réglementaires communs et/ ou le développement d'outils pertinents au niveau sous-régional pour la mise en œuvre des dispositions communes aux 3 Conventions, et à assurer le prise en compte des dispositions des trois Conventions dans les instruments juridiques sous-régionaux appropriés.
3. Encouragent la vulgarisation des textes et la sensibilisation des parties prenantes, par exemple en traduisant les textes dans les différentes langues nationales.

II. Cadre institutionnel

4. Encouragent la mise en œuvre de mécanismes de coordination tels que les comités inter-ministériels ou inter-étatiques d'homologation et de gestion des produits chimiques afin de renforcer l'échange d'information et la prise de décision entre les parties prenantes ;
5. Suggèrent de renforcer les systèmes de coordination existants, en les institutionnalisant et en renforçant leurs capacités de recherches et d'évaluation, par la disponibilité de ressources financières et d'équipements supplémentaires.

III. Aspects techniques

6. Encouragent les pays à faire des évaluations sur les taux de présence de produits chimiques et pesticides au niveau national et les risques potentiels de contamination dans l'alimentation en vue d'établir une meilleure gestion de ces produits ;
7. Encouragent les pays à mettre à jour leurs PNM d'ici août 2012 et pour cela à accéder aux financements disponibles dans le cadre du FEM-5 ;
8. Encouragent / Promeuvent l'approche sous régionale de la gestion des pesticides et autres produits chimiques à l'image du Comité Sahélien d'Homologation des Pesticides du CILSS et la mise en œuvre de règlements, comme celui des Etats membres de la CEDEAO sur les pesticides.

IV. Renforcement des capacités et des ressources financières

9. Demandent des orientations et la formation pour remplir le formulaire sur l'évaluation des besoins financiers dans le cadre de la Convention de Stockholm et demandent la traduction dudit formulaire en français ;
10. Appellent les Secrétariats, les organisations intergouvernementales et autres organismes à apporter une assistance technique dans le cadre de l'évaluation toxicologique et des risques afin de renforcer la transmission de notifications en conformité avec la Convention de Rotterdam ;
11. Demandent l'augmentation des sessions webinars organisées en français, pour favoriser une plus grande participation des pays francophones à ces cadres de formation à distance et d'échange d'informations ;
12. Demandent aux Secrétariats, aux organisations intergouvernementales et autres, d'apporter une assistance financière et technique aux pays pour l'élaboration et l'harmonisation du cadre juridique au niveau régional sur la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux ;
13. Invitent le projet pilote régional PCB à partager avec les autres pays de l'Afrique francophone les expériences et résultats de ce projet ;
14. Demandent aux Secrétariats et au CRCB / CRCS de Dakar d'inviter les représentants du CSP du CILSS et les représentants du CPAC de la CEMAC, et les responsables de l'unité de la CEDEAO en charge du règlement sur les pesticides, aux activités et formations futures sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les trois Conventions ;

15. Invitent les pays, qui ont des besoins financiers pour la mise en œuvre des trois Conventions, à utiliser les résultats de l'atelier en association avec le document d'orientation "Mobilisation des ressources pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets" de l'UNITAR, pour développer une stratégie de mobilisation des ressources financières.

V. Renforcement de la coopération et de la coordination

16. Souhaitent que le CRCB / CRCS de Dakar, soit l'une des pièces motrices de la mise en œuvre du processus de synergies entre les 3 Conventions dans la région ;
17. Recommandent la sensibilisation des autorités et des décideurs aux bénéfices du processus des synergies et du besoin d'intégrer la GER dans les plans de développement et de lutte contre la pauvreté;
18. Invitent les Parties aux Conventions à fournir aux Secrétariats des modèles de mécanismes de coordination et des exemples de bonnes pratiques concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets; et demandent aux Secrétariats de relayer ces modèles et exemples de bonnes pratiques par l'intermédiaire du mécanisme d'échange d'information communs aux trois Conventions;
19. Soutiennent l'élaboration d'un projet régional intégré sur la gestion des déchets électroniques à soumettre au FEM.

14. **Annexe I : Exercice de simulation pour développer un pré-PIF pour une demande de financement auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial**

1. **Idée de projet :**

- Les déchets électroniques

2. **Groupe de rédaction Pré-PIF:**

- CRCB-AF (le Directeur : M. Michel Seck) ;
- Un PF Stockholm (Sénégal : M. Ablaye Diao);
- Un PF Bale (Burkina Faso : M. Paul Savadogo);
- Une ONG (Pan Africa : Mme Marie Suzanne Traoré) ;
- Un Consultant: (Cabinet Quartz Afrique : M. Mouhamed Diawara).

A la suite de la formation du groupe de rédaction ci-dessus, l'exercice a consisté en un 'brainstorming' sur les aspects suivants : la définition des scénarios de base, la définition des scénarios du FEM, l'identification des détenteurs d'enjeux, la préparation des documents requis et enfin, l'estimation du budget et de la durée possible de mise en œuvre. Les résultats se présentent ainsi :

3. **Scenario de base:**

- Collecte des déchets électroniques,
- Les composantes du projet E. waste Africa :
 - Inventaire des déchets électroniques,
 - Etude-socioéconomique,
 - Networking,
 - Etudes sur les flux de déchets électroniques dans des pays pilotes (Flows),
- Elaboration de 'Guidelines' sur le management des déchets électroniques (expérience menée au Kenya),
- Recyclage des ordinateurs usagés (expérience menée au Sénégal et qui peut être améliorée dans un cadre similaire),
- Démantèlement et recyclage des éléments contenus dans les déchets électroniques en fin de vie et envoi des rebus ultimes vers les pays disposant de technologie de traitement appropriée (expérience de la Burkina Faso),
- Récupération et recyclage de cartouches d'encre usagées par des structures privées (expérience au Sénégal entre autres).

4. **Définition des Scenarios du FEM :**

Rappel des orientations des activités du FEM qui entre autres sont :

- Activités qui auront des impacts sur l'Environnement Global,
- Facilitation de la mise en place de législation,
- Actions qui s'inscrivent dans la durée (éviter de financer une activité ponctuelle)...

Activités identifiées dans le cadre des scénarios FEM :

- Etat des lieux de la réglementation au niveau régional, développement et mise en place d'une législation régionale pour gérer les déchets électroniques,
- Inventaire des déchets électroniques,

- Mise en place d'une unité de gestion (Incluant toute la filière),
- Implication du secteur informel,
- Encadrement du secteur informel en ce qui concerne le démantèlement sauvage des déchets électroniques,
- Mise en place d'un centre de stockage régional de déchets électroniques (possibilité de développement d'une filière de gestion des déchets électroniques)
- Proposition d'une solution de recyclage (ciblé selon la nature du déchet électronique)
- Renforcement des capacités du secteur informel sur l'identification des déchets, l'organisation de la filière,
- Etude d'identification des déchets électroniques recyclable au sein des différents pays impliqués ;
- Activités de sensibilisation et de communication visant le secteur informel et des autres parties prenantes clés,
- Résolution de la question des déchets à la source (problème de l'importation des déchets électroniques venant des pays les plus développés),

5. Identification des détenteurs d'enjeux :

- Les structures administratives compétentes (Ministères de l'Environnement, l'Agriculture, la Santé, du Commerce, de l'Industrie), les Points Focaux des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, les Municipalités ;
- Les chambres des métiers,
- Les douanes,
- Les ONG ou groupe d'ONG spécialisées dans le domaine de l'Environnement,
- Les récupérateurs de déchets électroniques,
- Opérateurs de téléphonie (mobile et fixe),
- Les fabricants d'ordinateurs et de matériaux électroniques (ex : DELL, ACER, TOSHIBA...),
- Les importateurs de matériaux et équipements électroniques,
- Les parlementaires,
- L'Union Européenne : a déjà internalisé la question des déchets électroniques.

6. Préparation de la documentation requise :

Des groupes ont été formés afin de réfléchir sur ce qui peut constituer des exemples de lettre d'appui et de soutien pour un projet :

- Formation groupe des points focaux FEM pour la rédaction d'exemples de lettres d'endossement
- Formation groupe des bailleurs : exemple de lettre d'appui de la part des bailleurs,
- Exemple de lettre d'appui de la part de la CEDEAO,
- ONG spécialisée : modèle de lettre d'appui pour la Société Civile,
- Secrétariat de la Synergie : exemple de lettre de soutien au projet de la part du Secrétaire Exécutif.

Les Modèles fournis figurent en annexe.

7. Estimation du Budget du projet (FEM et Cofinancement):

- Financement FEM : 1 Million USD,
- Bailleur potentiel : 2 Millions USD,
- Opérateurs (téléphonie) : 3 Millions USD,
- Contrepartie des pays : 5 Millions USD (100 mille en Cash, 150 mille en Nature),
- Organisations sous-régionales : 1 Million USD,
- Société Civile (ONG) : 500 000 USD,

TOTAL : 11.5 Millions USD

8. Durée du Projet :

- 5 ans

Annexe 2 : Liste des Participants

PARTIES

BÉNIN

M. Imorou OURO-DJERI
Point Focal POPS
Directeur général adjoint de l'environnement
Département de l'environnement
Ministère de l'Environnement et de l'Habitat et
de l'Urbanisme la protection de la nature
01BP : 3621 Cotonou
Bénin
Tel: (+229) 21311480/21312065/97096372
Fax: (+229) 21315081
Email: djerbeth@yahoo.fr

Mme Pulchérie DONOUNASSOU SIMEON
Conseiller Technique Juridique
RC: DNA
Ministère de l'Environnement de l'Habitat et
de l'Urbanisme
01BP : 3621 Cotonou- Bénin
Tel: (+229) 21315180/97734946
Email : simeonp69@yahoo.fr

BURKINA FASO

M. Désiré OUEDRAOGO
Point de Contact Officiel de la Convention de
Stockholm
Directeur des Evaluations Environnementales
Ministère de l'environnement et du
développement durable
PO Box 7044 Ouagadougou
Burkina Faso
Tel: +226 70 24 10 35, +226 78 24 10 35
+226 78 85 92 92
Email: desireouedraogo@yahoo.fr

Dr Paul W. SAVADOGO
Directeur Général de l'Amélioration du Cadre
de Vie
Point Focal National de la Convention de Bâle
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable
BP. 7044 Ouagadougou 03,
Tél : +226 70321619 ou + 226 76671869,
Email : paul.savadogo@gmail.com ou
dg_dgacv@yahoo.fr

CAMEROUN

M. Peter ENOH (BC – FP)
Ministère de l'Environnement et de la
Protection de la Nature
Directeur des Normes et du Contrôle
Direction des Normes et du Contrôle, Yaoundé
Tel :(+237) 99691025
Email: enohpeter@yahoo.fr

Mr Aoudou JOSWA (SC- FP)
Chef de Brigade des Inspections
Environnementales
Ministère de l'Environnement et de la
Protection de la Nature
Tél: (+237)77263049
Email : aoudoujoswa@yahoo.fr

M. Joel PALOUMA (RC OCP/DNA)
Ministère de l'environnement et de la
Protection de la Nature
Chef de d'Unité d'Inspections des Milieux
Terrestres
Tel : (+237) 7728 82 99
Email : joelfouka@yahoo.fr

BURUNDI

M. Alphonse FOFO
Assistant Scientifique / Point Focal Stockholm
Institut National pour l'Environnement et la
Convention de la Nature
Tel : (257)77759328
Email : fofoalphonse@yahoo.fr

M. Constantin NAYISI
Conseiller au Cabinet du Ministère en charge
de l'Environnement/ Correspondant Officiel &
AND de la Convention de Rotterdam
Email : nayisi2000@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

M. Dakouri Raphael Zadi
Point de Contact Officiel de la Convention de
Stockholm & Point Focal Convention de Bâle
Direction des politiques environnementales et
de la coopération
Ministère de l'environnement et du
Developpement Durable
20 BP 650 Abijan 20
Côte d'Ivoire
Tel: (+225) 0617 27 99
Fax: (+225)20211183

Email: zadid@aviso.ci

Mme. Amenan Vi Nee KOUADIO (AND de la Convention de Rotterdam)
Ministère de l'environnement et du Développement Durable
Tél : (+225)03488000
Fax : (+225)20211183
Email : vijosee@yahoo.com

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Mme. Victorine GAZA (SC-OCP)
Point Focal Officiel Convention POPS
Point Focal Convention Rotterdam
Point Focal Convention SAICM
Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
Email : yalogaz@yahoo.fr

M. Ange David YEMBASSA (BC-FP)
Inspecteur Central
Ingénieur des Eaux et Forêt
Département Ecoogie et Prévention des Risques, Point Focal de la Convention de Bâle & Bamako
Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
Tel : (+236) 7706 08 83
Email : aange92@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

M. Roger MPAN
Point Focal des Conventions de Bâle et Bamako
Directeur de la Prévention des Pollutions et Nuisances
Email : roger_mpan@yahoo.fr

Mme Christiane Estelle ICKONGA
Coordonnatrice du Projet Renforcement des Capacités Nationales pour la mise en œuvre du Système Général Harmonisé dans le cadre de la SAICM
E-mail: christianeickonga@hotmail.fr

M. Victor MASSALA
Point de Contact Officiel de la Convention Stockholm sur les Polluants organiques Persistants ; PFN
Email: massalavictor@yahoo.fr

M. Mwanambuyu KABALA
AND de la Convention de Rotterdam
Email : mwakabala@yahoo.fr

GABON

M. Hubert Binga
DGA/CNAP AND de la Convention de Rotterdam
Point Focal de la Convention de Stockholm
Centre National Anti-Pollution
B.P : 3241 Libreville
Fax: (+241) 07900608 / (+241) 05805722
Email: hubert_binga@yahoo.fr /
hubert_binga@hotmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. Christian Tebila KIAKU
AND de la Convention de Rotterdam
Chef de bureau Homologation Pesticide/AND-CP
Direction de Production et Protection Végétale /Batetela-Gombe
Ministère de l'Agriculture
Tél : (+243)99074 45 53
Email : chrisprod40@gmail.com

GUINEE CONAKRY

Mme. Halimatou Tandéta DIALLO
Point Focal Stockolm Ministère délégué à l'Environnement et Eaux et Forêt
Adresse :Coleyah Lansebounyi
Code Postal : Bp 761
Tel : 224 60434206
Email : hamaty@hotmail.com

M. Sano MORY
Point Focal de la Convention Bâle
Ministère de l'Environnement
République de Guinée
E-mail : sanofabinka@yahoo.fr
Tel :224-63423762 –B.P : 3118 - Conakry

M. Dioumessy BANGALY (RC-DNA)
Point Focal Convention de Bâle
Email : hamaty@hotmail.com

MADAGASCAR

Mme. Volarinina RABEARISOA
Point Focal Assistant POPS
Ministère de l'Environnement et des Forêts
Direction Générale de L'environnement
B.P 571 AMPANDRIANOMBY
ANTANNARIVO
Tel : (+261) 34 05 623 90

Mme. Marie Blandine RAMANANTENASOA
Chef de Service des Conventions International

Direction Générale de l'environnement
Ministère de l'Environnement et des Forêts
B.P 571 AMPANDRIANOMBY
ANTANNARIVO
Tel : (+261) 34 05 620 34

MALI

M. Abdoulaye TRAORÉ
Point de Contact Officiel de la Convention de
Rotterdam
Ministère de l'Environnement et de
l'Assainissement
Tel : 0022366717290
Email : aotraore@yahoo.fr
Balla Sissoko (SC-OCP)
Ministère de l'Environnement et de
l'Assainissement
Tel : 0022376479032
Email : balsissoko@yahoo.fr

MAURITANIE

M. Khattry Ould ATIGH
Ingénieur Principal de l'Economie Rurale / DA
Ministère du Développement Rural/D/
Agriculture Nouakchott
Tel: (+222) 22245567
Email: khattryatigh@yahoo.fr

M. Sidi Ould ALOUEIMINE
Directeur des Pollutions et des Urgences
Environnementales
Ministère de l'Environnement
Tel : (+222) 22 230556
Email : aloueimine01@yahoo.fr

NIGER

M. Moussa COULIBALY
Point Focal de la Convention de Stockholm /
AND de la Convention de Rotterdam
Directeur de la Réglementation et du Suivi
Environnemental, MAG/EL
Email : coulibalybaba@hotmail.com

M. Ibrahim MALAM SOUMAILA
Ministère de l'Hydraulique et de
l'Environnement
Chef de la Division de Prévention et Control
des Pollution et Nuisances à la Direction de
l'Environnement et Cadre de Vie
Email : soumaila_70@yahoo.fr

SÉNÉGAL

M. Ablaye DIAO
Chef de Bureau Application des Normes

Division de la Prévention et du Contrôle des
Pollutions et Nuisances
106, Rue Carnot
Dakar
Sénégal
Tél.: (+221) 775213171
Email: ablayediaw80@yahoo.fr
M. Assane DIOP
Chef de Bureau des Autorisations et des
Inspections
Direction de l'Environnement et des
Etablissements Classes
Tél.: (+221) 776500183
Email: assanediop26@yahoo.fr

Mme. N'dèye Fatou NDIAYE
Ministère de l'Environnement et de Protection
de la Nature
Direction de l'Environnement et des
Etablissement Classés
Email: fatoundiaye@hotmail.com

TOGO

M. Tagba ATSU
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la
Pêche
Direction Protection des Végétaux
Tel : (+228) 2216700/9103687
Email: tagba-2005@yahoo.fr

M. Thiyu Kohoga ESSOBIYOU
Point de Contact Officiel de la Convention de
Stockholm
Direction de l'Environnement
Tel : (+228) 2215197
Email: essobiyu@hotmail.com

BUREAU RÉGIONAL DU PNUE POUR L'AFRIQUE

Mr. Abdouraman Bary
Chemicals and Waste Regional Coordinator
UNEP Regional Office for Africa
P.O. Box 47074
00100 Nairobi, Kenya
Tel.:+254 716 431 790
Email: abdouraman.bary@unep.org

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

M. Ibrahima SOW
Email: isow@thgef.org

CREPD

M. Gilbert Kuepou
Coordonnateur National

Environnement et Développement Durable
CREPD, 3 Etage. Immeuble ECOTEX
Adresse : BP : 31314 Yaoundé
Cameroun
Email: kuepouo@yahoo.fr

PESTICIDE ACTION NETWORK

AFRICA

Mme. Marie Suzanne Traore
Pesticide Action Network Africa
Dakar
Senegal
Tel: (+221) 338254914
Fax: (+221) 338251443
Email: mariesuzanne@pan-afrique.org

CENTRE ANTIPOISON

M. Nar DIENE
Resp.adjoint de la Toxicovigilance/MSP/CAP
Consultant Toxicologue Environnemental &
Industriel
Maître ES-Sciences Naturelles
Tél : (+221) 77 649 61 56
Email : snardiene@yahoo.fr

CEDEAO

M. Bougonou K.Djeri-ALASSANI
Direction de l'Environnement
Commission de la CEDEAO
Abudja
Nigeria
Tel: (+234) 8067130159
Email : bdjeri@yahoo.fr

COORDONNATEUR PCB

M. Massamba NDOUR
Ministère de l'Environnement et de la Nature
Direction de l'Environnement et des
Etablissement Classés
Chef Division Pollutions et Nuisances
Coordonnateur PCB
Email : massandour@yahoo.fr
Tel : 77 632 83 83

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (UNITAR)

M. Herman DE KRUIJF
Conseiller Technique / Senior Adviser
Institut des Nations Unies pour la Formation et
la Recherche (UNITAR)
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine Genève Suisse
Tel: (+ 41) 22 917 8471
Fax: (+41) 22 917 8047

Email : hans.dekruiff@unitar.org

SECRETARIATS DES CONVENTIONS DE BALE, ROTTERDAM ET STOCKHOLM

Mme Marylène Beau
Administrateur de Programme
Secrétariat de la Convention de Stockholm
PNUE
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine Genève Suisse
Tel: (+41) 22 917 8387
Fax: (+41) 22 917 8098
Email: mbeau@pops.int

Mme Yvonne Ewang-Sanvincenti
Juriste
Services Juridique Conjoint pour les
Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm
PNUE
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine Genève Suisse
Tel: (+41) 22 917 81 12
Fax : (+41) 22 797 34 54
Email : yvonne.ewang@unep.org

Annexe 3 : Programme provisoire de l'atelier

1^e Journée : Introduction au processus de coopération et de coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm		
08:30 - 9:00	Inscription des participants	
9:30 - 10:00	Allocution d'ouverture	Directeur du Centre régional de la Convention de Bâle Michel Seck Secrétariats Marylène UNITAR Herman Directeur de Cabinet MEPN : Sidi GUEYE
10:00 - 10:15	Présentation des Participants	Tous les participants
10:15 - 10:30	<i>Pause Café</i>	
10:30 – 10:40	<i>Objectifs de l'atelier</i>	Secrétariats / Marylène
10:40 - 11:10	Les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Secrétariats / Yvonne
11:10 – 11:30	Décisions sur la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Secrétariats/Marylène
11:30 – 12:00	Etat d'avancement de la mise en œuvre des conventions dans la région, avec revue des besoins des parties	Secrétariats/Yvonne
12:00 - 13:00	Discussions	Tous les participants
13:00-14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30-15:45	Expériences et enseignement tirés de la mise en œuvre coordonnée des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Représentants de pays
15:45-16:15	Mise en œuvre coordonnée des conventions de Bale, Rotterdam et Stockholm au niveau national: enjeux et défis	Bureau régional du PNUE
16:15-16:30	<i>Pause Café</i>	
16:30-17:30	Groupes de travail	Participants
17:30-18:00	Compte-rendu en plénière	

18:00– 22:00	Réception	Tous les participants
2^e Journée : Cadres juridiques et institutionnels des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm		
09:00-09:45	Synthèse du 1 ^{er} jour Introduction à la session sur les cadres juridiques et institutionnels, ainsi qu'aux outils juridiques des trois Conventions	Secrétariats/Yvonne
09:45-10:30	Situation des cadres juridiques des pays de la région	Groupe de Travail
10:30-10:45	<i>Pause Café</i>	
10:45-11:30	Situation des cadres juridiques des pays de la région (suite)	Groupe de Travail
11:30– 13:00	Questions soulevées dans le questionnaire sur les cadres juridiques et présentation des thèmes des quatre groupes de travail	Secrétariats/Yvonne
13:00-14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30-15:00	Groupes de travail	Participants
15:00-15:15	<i>Pause Café</i>	
15:15-16:15	Compte-rendu en plénière	
16:15– 16:45	Assistance technique et financière dans le cadre des Conventions	Secrétariats / Marylène
16:45 – 17:30	les Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm Opportunités d'accès à l'assistance technique à travers	CRCB / Michel
17 :30- 18 :00	Discussion	
3^e Journée : Mobilisation des ressources financières dans le domaine des produits chimiques et des déchets dangereux		
09:00 – 09:15	Synthèse du 2 ^{eme} jour Introduction à la session	Secrétariats / Marylène
09:15 – 10:00	Financements existants pour la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux: la stratégie du FEM-5	Secrétariat du FEM /Ibrahima Sow
10:00 - 10:15	<i>Pause Café</i>	

10:15 – 11:15	Expériences et enseignements tirés de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Représentants des pays
11:15-12:30	Simulation pour préparer une demande du projet au FEM	Tous les participants/Ibrahima Sow
13:00 - 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30-15:00	Compte-rendu en plénière	
15:00 – 15:45	Simulation pour participer au webinar POPs	Secrétariats
15:45 - 16:00	<i>Pause Café</i>	
16:00 – 17:00	Présentation du document d'orientation : mobilisation des ressources financières pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	UNITAR
17:00 - 18:00	Groupes de travail : Etapes I & II Etape 1: Former un groupe de travail pour l'élaboration de termes de référence, d'un plan de travail et d'un budget Etape 2 : Faire l'état des lieux : comprendre les processus de décision pour la mobilisation des ressources financières	UNITAR
4^e Journée : Mobilisation des ressources dans le domaine des produits chimiques et des déchets dangereux		
09:00-10:30	Introduction à l'étape 3 : Opportunités Discussions	UNITAR, Tous les participants
10:30 - 10:50	<i>Pause Café</i>	
10:50– 12:30	Introduction à l'étape 4 : Approches Discussions	UNITAR, Tous les participants
12:30 - 13:30	<i>Pause déjeuner</i>	
13:30-14:45	Introduction à l'étape 5 : Sensibilisation et promotion de la stratégie Discussions	UNITAR, Tous les participants

14:45-16:00	Introduction à l'étape 6 : Pérennisation de la stratégie Discussions	UNITAR, Tous les participants
16:00-16:15	<i>Pause Café</i>	
16:15 – 17:30	Communications des Groupes de travail : - Projet de stratégies - Réactions et orientations	UNITAR
	Recommandations Clôture de l'atelier	Cheikh Fofana Secrétariats / CRCB – AF /Participants